

Les sacrements de l'initiation

La confirmation

(Cf CEC 1285-1321)

La réception de ce sacrement est nécessaire à l'accomplissement de la grâce baptismale. En effet, " par le sacrement de Confirmation, le lien des baptisés avec l'Église est rendu plus parfait, ils sont enrichis d'une force spéciale de l'Esprit Saint et obligés ainsi plus strictement à répandre et à défendre la foi par la parole et par l'action en vrais témoins du Christ " (Lumen Gentium 11. Vatican II)

→ Le nom de Confirmation suggère que ce sacrement à la fois confirme le baptême et affermit la grâce baptismale. A plusieurs reprises le Christ a promis cette effusion de l'Esprit promise qu'il a réalisée d'abord le jour de Pâques : « Jésus leur dit de nouveau : « La paix soit avec vous ! De même que le Père m'a envoyé, moi aussi, je vous envoie. » Ayant ainsi parlé, il souffla sur eux et il leur dit : « Recevez l'Esprit-Saint. » (Jn 20, 22). Puis de manière plus éclatante le jour de la Pentecôte : « Remplis de l'Esprit Saint, les apôtres commencent à proclamer " les merveilles de Dieu " (Ac 2, 11)

→ Les effets de la Confirmation. Elle apporte croissance et approfondissement de la grâce baptismale :

- elle nous enracine plus profondément dans la filiation divine qui nous fait dire " *Abba, Père* ».
- elle nous unit plus fermement au Christ
- elle augmente en nous les dons de l'Esprit-Saint : sagesse et intelligence, conseil et force, science, piété, et crainte de Dieu
- elle rend notre lien avec l'Église plus parfait
- elle nous accorde une force spéciale de l'Esprit Saint pour répandre et défendre la foi par la parole et par l'action.

→ Le rite essentiel de la Confirmation est l'onction avec le saint chrême* sur le front du baptisé avec l'imposition de la main du ministre et les paroles : " Reçois la marque du don de l'Esprit-Saint » (CEC 1320)

→ Celui qui veut recevoir la Confirmation doit avoir l'âge de raison, doit professer la foi, être en état de grâce, avoir l'intention de recevoir le sacrement et être préparé à assumer son rôle de disciple et de témoin du Christ, dans la communauté ecclésiale et dans les affaires temporelles.

→ Qui célèbre la confirmation ? C'est l'évêque qui a le pouvoir de confirmer, il peut déléguer un prêtre qui le fera en son nom. Mais en cas de nécessité (danger de mort), toute prêtre peut confirmer la condition est d'avoir l'intention de faire ce que fait l'Église.

Vidéo proposée : <https://youtu.be/QsD11yMsljI>

Fiche de vocabulaire

* saint chrême : huile parfumée utilisée pour les sacrements du baptême, de la confirmation et de l'ordre (prêtre et évêque) consacrée par l'évêque lors de la messe chrismale le jeudi saint.

Méditation de la Parole de Dieu.

Livre des Actes des Apôtres (2, 1-15)

« Quand arriva le jour de la Pentecôte, au terme des cinquante jours, ils se trouvaient réunis tous ensemble. Soudain un bruit survint du ciel comme un violent coup de vent : la maison où ils étaient assis en fut remplie tout entière. Alors leur apparurent des langues qu'on aurait dites de feu, qui se partageaient, et il s'en posa une sur chacun d'eux.

Tous furent remplis d'Esprit Saint : ils se mirent à parler en d'autres langues, et chacun s'exprimait selon le don de l'Esprit.

Or, il y avait, résidant à Jérusalem, des Juifs religieux, venant de toutes les nations sous le ciel.

Lorsque ceux-ci entendirent la voix qui retentissait, ils se rassemblèrent en foule. Ils étaient en pleine confusion parce que chacun d'eux entendait dans son propre dialecte ceux qui parlaient.

Dans la stupéfaction et l'émerveillement, ils disaient : « Ces gens qui parlent ne sont-ils pas tous Galiléens ? Comment se fait-il que chacun de nous les entende dans son propre dialecte, sa langue maternelle ? Parthes, Mèdes et Élamites, habitants de la Mésopotamie, de la Judée et de la Cappadoce, de la province du Pont et de celle d'Asie, de la Phrygie et de la Pamphylie, de l'Égypte et des contrées de Libye proches de Cyrène, Romains de passage, Juifs de naissance et convertis, Crétois et Arabes, tous nous les entendons parler dans nos langues des merveilles de Dieu. »

Ils étaient tous dans la stupéfaction et la perplexité, se disant l'un à l'autre : « Qu'est-ce que cela signifie ? » D'autres se moquaient et disaient : « Ils sont pleins de vin doux ! »

Alors Pierre, debout avec les onze autres Apôtres, éleva la voix et leur fit cette déclaration : « Vous, Juifs, et vous tous qui résidez à Jérusalem, sachez bien ceci, prêtez l'oreille à mes paroles. Non, ces gens-là ne sont pas ivres comme vous le supposez, car c'est seulement la troisième heure du jour. »